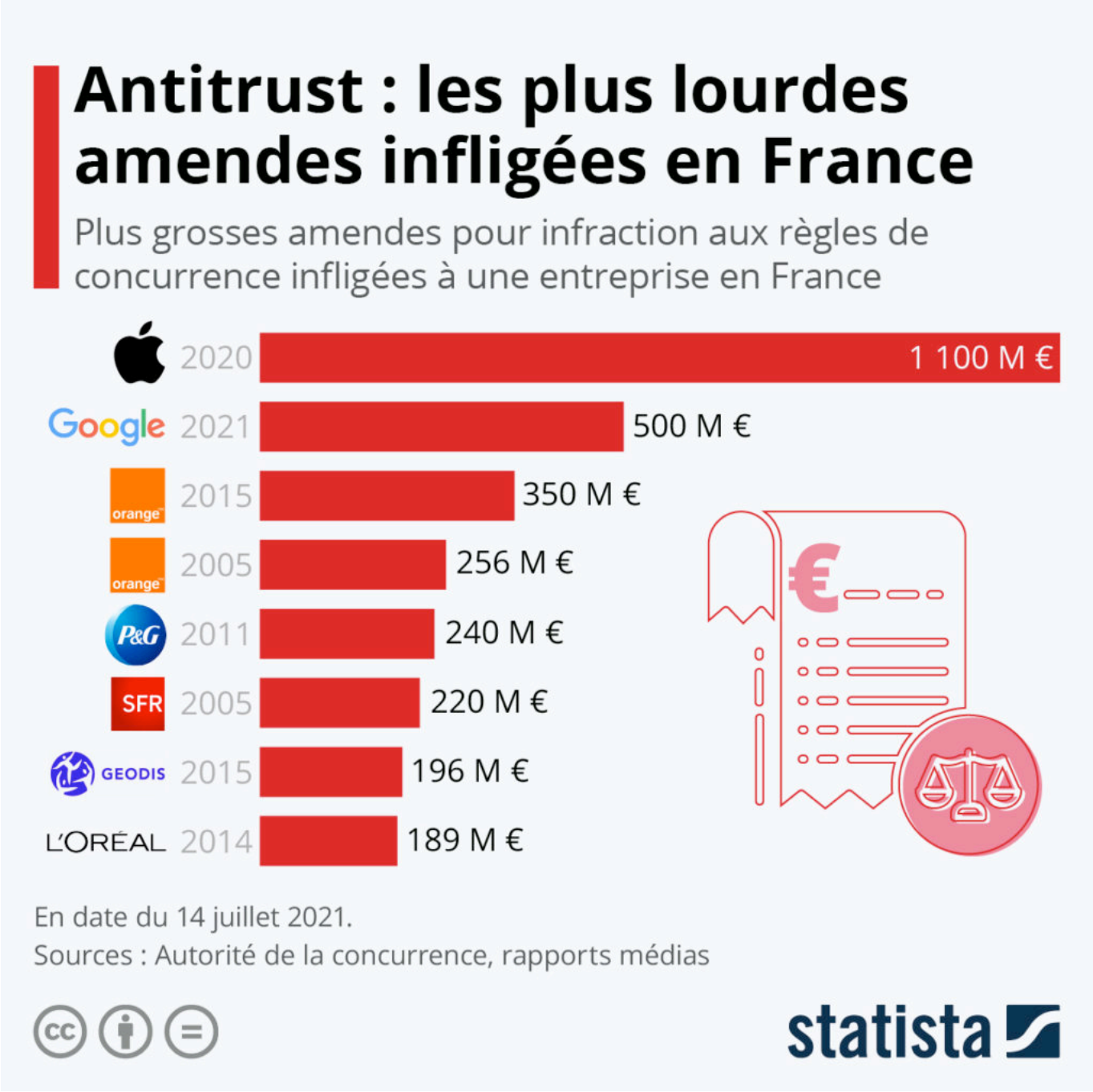
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Les GAFA dans le viseur de l'Autorité de la concurrence



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Dans une décision rendue publique la semaine dernière, l'Autorité de la concurrence a infligé à Google une amende de 500M€ pour le non-respect de ses injonctions à négocier avec les éditeurs et agences de presse au sujet de la rémunération des droits voisins du droit d'auteur. Le gendarme français de la concurrence a par ailleurs ordonné au géant du web de « présenter une offre de rémunération pour les utilisations actuelles de leurs contenus protégés » aux éditeurs et agences de presse, sous peine « de se voir infliger des astreintes pouvant atteindre 900 000€ par jour de retard ».

Il s'agit de la plus lourde amende prononcée par l'Autorité de la concurrence pour non-respect de ses injonctions et de la deuxième plus sévère infligée à une entreprise individuelle en France. L'année dernière, Apple avait reçu une amende record de 1,1 milliard d'euros pour avoir favorisé ses boutiques et certains grossistes au détriment d'autres revendeurs de ses produits. Avant la firme à la pomme, c'est Orange qui détenait la palme de l'amende antitrust la plus lourde jamais reçue. En 2015, l'entreprise télécom avait écopé d'une amende de 350M€ pour abus de position dominante visant à freiner le développement de la concurrence sur le marché de la clientèle entreprises.

De Tristan Gaudiaut pour Statista